L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

MARDI MATIN, 25 MARS 1834.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

SECOND DISTRICT SENATORIAL:
B. MARIGNY.

Pour le Congrès :—1er. district, CH. GAYARRE,
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 2d " L. MOORE.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 25 mars.

Quoique nous n'ayons pas été autorisés à publier les noms des personnes suivantes, comme candidats à la prochaine élection d'Aldermen, nous croyons devoir les recommander aux électeurs comme dignes, à tous égards, de fixer favorablement l'attention publique. Nous espérons donc que le jour de l'élection, on nous verra tous arriver en bataillons serrés, munis d'un ticket sur lequel sera inscrit :

ALDERMEN

1er. district—G. SCHMIDT ET JAMES SAUL,
2d. do. FELIX LABATUT.
3e. do. HUGUES PEDESCLAUX,
4e. do. J. BERMUDEZ,
5e. do. EDGARD MONTEGUT,
6e. do. J. FRERET,
7e. do. S. D. DIXON,
8e. do. F. BUISSON.

Le courrier de Cadix a apporté à la Havane des journaux de Madrid jusqu'au 23 janvier, et de Cadix jusqu'au 3 février. Ces journaux sont sans importance.

On y trouve entre autres choses, un décret de la Reine Régente, qui ordonne de prendre les mesures les plus sévères pour s'opposer aux tentatives des factieux qui désolent les provinces de Biscaye et de Navarre, et de punir de mort les chefs et ceux qui ont pris le titre d'officiers. Quant aux autres, ils seront contraints de servir pendant six ans; les sergents et caporaux seront envoyés dans les garnisons de la Havane, Ceuta, et dans les postes d'Afrique; et les soldats seront incorporés dans les corps stationnés dans les îles de Cuba, Portorico et Philippines.

Le brick *Alfred*, arrivé à New York, est parti le 6 février, de Cadix. Le capitaine annonce qu'il n'y avait rien de nouveau à son départ.

Nous publions aujourd'hui le discours de M. Lamartine. Nous le regardons comme très-remarquable, et nous le recommandons à l'attention de nos lecteurs.

NOUVELLES D'EUROPE D'UN JOUR PLUS RECENTES.

Le *Sully* parti du Hâvre, le 2 février, a apporté des journaux de Paris, jusqu'au 31 janvier. Ces journaux contiennent des nouvelles de Londres du 28. Ces nouvelles sont peu importantes.

On nous apprend que le duel de MM. Bugeaud et Dulong, a occasionné plusieurs autres, qu'un de ces duels a eu des suites fâcheuses, et qu'une rencontre doit avoir lieu entre le directeur d'un des principaux théâtres de Paris, et l'éditeur d'un nouveau journal; mais on ignore encore le résultat de ce combat. On dit aussi que deux des personnes qui ont servi de témoins à MM. Bugeaud et Dulong, doivent se battre.

Les funérailles du général Dulong se sont faites le 1er. février. Le cortège était très-nombreux. Le gouvernement s'attendait à quelque désordre, il s'était mis en mesure de s'y opposer.

Le marquis de Mortemart, pair de France, est mort à Paris le 26 janvier.

Le maréchal Soult consent à réduire l'armée de 360,000 hommes à 310, mais il ne veut pas consentir à une réduction plus considérable.

On pense que l'assemblée des Cortès sera convoquée pour le mois de mai.

La garde nationale doit être réorganisée, mais le gouvernement se réserve la nomination des officiers.

Le *Journal du Commerce* du 30, annonce qu'un courrier venant de Madrid a apporté des lettres qui font mention du décret pour la convocation des Cortès. On ajoute aussi que les finances d'Espagne sont dans l'état le plus fâcheux.

EXTERIEUR.

FRANCE.

CHAMBRE DES DEPUTES.

PRESIDENCE DE M. DUPIN AINE.

Séance du 3 janvier.

La chambre n'est en nombre qu'à deux heures moins un quart.

Nous avons donné hier le paragraphe 10 du projet d'adresse. Une discussion est ouverte à l'occasion de ce paragraphe, sur la question de politique extérieure.

M. DE LAMARTINE : Messieurs, j'ai eu l'honneur de proposer à la chambre un amendement au projet d'adresse; je viens aujourd'hui le développer devant vous. Je sais que les événemens de la politique étrangère peuvent seuls avoir de l'intérêt, et au milieu d'une discussion toute pleine d'intérêts d'une époque aussi passionnée et d'intérêts actuels,—mais je m'adresse à la haute raison de législateurs qui ne bornent pas seulement leurs regards sur un point de l'Europe, sur le jour et le lendemain, mais qui embrassent dans leur pensée le monde et l'avenir, et je leur demande un moment d'attention.

L'honorable M. Bignon, dont je respecte avec vous l'expérience et la haute supériorité en matière diplomatique, a traité hier de la question de l'Orient avec la justesse d'aperçus et la profondeur de raison qui le distinguent. Je m'associe à presque toutes ses idées, et, comme lui, je donne des larmes et des vœux à la Pologne. Mais il n'a pas compris exactement ma pensée, mal dévoilée peut-être dans mes premières considérations. Comme lui, Messieurs je sais ce que la politique étrangère exige de prudence, de ménagemens et de sages temporisations; aussi n'ai-je pas prétendu engager le gouvernement français, comme a paru le croire M. Bignon, à entrer seul dans la voix d'une politique nouvelle relativement à la Turquie, mais à provoquer le premier l'attention et les délibérations de l'Europe sur cette éminente et prochaine éventualité.

En applaudissant aux vœux que je formais pour la réalisation de cette politique d'humanité, il a semblé, Messieurs en déléguer pour long-temps encore dans le domaine des généreuses illusions.

Je suis étonné, Messieurs, qu'un homme d'état qui siége depuis quinze ans sur les bancs d'une opposition modérée et pratique, qui a apporté tous les ans au gouvernement des vues et des systèmes de politique avancée sans avoir pu les faire adopter par le pouvoir de l'époque; je suis étonné, dis-je, qu'un tel homme se joigne aujourd'hui au gouvernement pour repousser dans l'impossible un système non pas facile, mais nécessaire, et l'appelle une politique d'illusion! Nous devons être en garde, Messieurs, contre cet esprit de résistance des gouvernemens, pour qui tout l'habitude est une nature, à tout ordre de choses qui sont justes réclamations de l'humanité! Ce fut un rêve aussi, Messieurs, que l'établissement du christianisme! Ce fut un rêve que l'affranchissement de l'homme, que l'abolition de l'esclavage. Ce fut un rêve que la colonisation de l'Amérique! Ce fut un rêve que l'indépendance des Etats Unis! Ce fut un rêve que la résurrection de la Grèce! Ce fut un rêve que l'abolition de la traite des noirs! Et cependant tous ces résultats, long-temps repoussés par les gouvernemens, ont été obtenus! Ainsi en sera-t-il un jour du projet que j'ai l'honneur de vous proposer.

Messieurs, nous avons une maxime de notre philosophie française qui dit, avec raison, que les grandes pensées viennent du cœur. On peut, avec plus de raison, la retourner et dire qu'en politique les grandes pensées viennent du peuple. Le peuple est le cœur de l'humanité, le foyer brûlant et créateur où les idées neuves et fécondes naissent et se propagent par une sorte d'instinct universel, long temps avant que les gouvernemens les adoptent.—C'est donc à vous, Messieurs, représentans de ces instincts et de cette générosité populaire, c'est à vous autant qu'aux gouvernemens, c'est à vous surtout que je m'adresse en demandant un nouveau système de politique relativement à l'Orient.

Je m'explique, Messieurs; je ne veux pas que la Turquie périsse, qu'un vaste empire soit refoulé dans le néant ou dans les déserts de l'Asie; je ne veux point qu'une nouvelle croisade, qu'un fanatisme civilisateur fasse place à la civilisation par le sabre! A Dieu ne plaise! C'est nous alors qui serions les barbares! J'estime, et j'aime les Turcs; c'est le sentiment que rapportent tous ceux qui comme moi, ont eu occasion de vivre parmi ce peuple généreux et hospitalier. Mais si je dois à la vérité, à la reconnaissance, de rendre justice à cette race d'hommes comme individus, comme famille humaine, je dois aussi à l'humanité de déclarer que, comme gouvernement, comme administration surtout, c'est la négation, la négation la plus absolue de toute sociabilité possible, c'est la négation, la barbarie dans toute sa brutale sincérité, c'est le suicide permanent et organisé de l'espèce humaine.

Ici, Messieurs, comme il s'agit d'un état de situation, d'un rapport de faits, permettez-moi de recourir à des notes que j'ai préparées sans vous les soumettre. Quand vous entendez parler d'une nation, Messieurs, d'un empire, d'un état immense qui couvre de son nom les deux plus belles parties de l'Europe et de l'Asie, et qui embrasse plus de la moitié du littoral de la Méditerranée; ces mots de nation et d'empire nous donnent naturellement l'idée de quelque chose d'analogue à ce qu'ils définissent parmi nous. Vous vous représentez sur-le-champ une patrie, des familles, une propriété, une terre cultivée et embellie par la main de l'homme: vous voyez des demeures permanentes où la famille se multiplie et succède à la famille une consanguinité de l'homme et de la terre, si je puis me servir de cette expression, et de là ce sentiment de la propriété, seconde nature de l'homme social, et d'où vient cet autre sentiment de propriété collectif que nous appelons patriotisme. Erreur; Messieurs, rien de tout cela n'existe. Quelques hordes superposées à la terre et n'y prenant jamais racine comme nos populations d'Occident, des peuplades de noms de mœurs, d'origines, de religion diverses, jetées les unes dans les déserts de l'Arabie ou de l'Egypte, les autres sur les sommets inaccessibles du Liban ou du Taurus; celles-ci fondant, dans des solitudes de la Syrie intérieure, Alep ou Damas, ces deux grands caravansérails aux limites du désert de Bagdad, pour les caravannes de l'Inde; celles-là, dans les fertiles vallées de la Macédoine, de la Thrace, Grecs, Arabes, Arméniens, Bulgares, Juifs, Maronites, Druses, Matualis, Serviens, vivant çà et là, où le vent de la fortune les a poussés, sans pensée, sans affection, sans mœurs, sans lois, sans religion, sans patrie commune, aujourd'hui soumises, demain révoltées. Constantinople envoie tour à tour des pachas pour subir ou pour infliger le supplice, sans autre mission que d'arracher à ces populations les ressources précaires que leur travail opiniâtre a pu arracher, et pour refaire le désert autour d'eux, des bandes indisciplinées traversant sous le nom d'armées des provinces qui fuient à leur approche; des peuplades errantes, aujourd'hui ici, demain là, pour que la tyrannie ne sache où les prendre; des plaines sans charrues, des mers sans navires, des fleuves sans ponts, des terres sans possesseurs, des villages bâtis de boue et de claies, une capitale en bois, ruine et désolation de toutes parts: voilà l'empire ottoman. Au milieu de cette ruine, de cette désolation qu'ils ont faite et qu'ils refont sans cesse, quelques milliers de Turcs par provinces, tous concentrés dans les villes, assoupis, découragés, ne travaillant jamais, vivant misérables des spoliations légales sur le travail des races chrétiennes et laborieuses, voilà les habitans, voilà les maîtres de cet empire. Et cet empire, Messieurs, vaut à lui seul l'Europe entière: son ciel est plus beau, sa terre plus fertile, ses ports plus vastes et plus sûrs, ses productions plus précieuses et plus variées; il contient 60,000 lieues carrées.

Voulez-vous maintenant, Messieurs, connaître sa situation militaire et politique actuelle? La voici: La Valachie et la Moldavie ne reconnaissent que sa souveraineté nominale, et sont réellement presque indépendantes à l'ombre des garanties de la Russie. La Servie, qui à elle seule forme le tiers au moins de la Turquie d'Europe, plusieurs fois révoltée, et entièrement chrétienne, a définitivement consacré sa séparation et son indépendance sous le gouvernement du prince Milosch, habile et courageux patriote, digne d'affranchir et de civiliser un peuple. Les Bulgares, couvrent les deux flancs des Balkans de leurs vastes et nombreux villages, et qui s'étendent jusqu'aux environs d'Andrinople, nation nombreuse, probe, laborieuse, n'admet que peu de Turcs dans son sein, et aspire à les repousser tout à fait. Les montagnes de la Macédoine sont peuplées de races grecques, albanaises, armatoles, qui pour la plupart sont chrétiennes aussi, et se soulèvent à chaque occasion favorable pour conquérir cette orageuse liberté dont la Morée leur offre l'exemple. La Morée et Negrepont sont déjà complètement affranchis sous la tutelle des puissances européennes; les plaines, d'Andrinople à Constantinople sont entièrement dépeuplées; on ne rencontre qu'à distance d'une journée de marche quelques khans déserts, ou quelques bourgades en ruines habitées par des Turcs et des Grecs. Les Grecs seuls cultivent quelques champs qu'on leur concède autour [illegible].

Quant aux îles de l'Archipel, les Anglais possèdent les sept îles Ioniennes, les Grecs ont compris dans leur dépendance toutes celles qui regardent leur côte; les deux plus belles, Candie et Chypre—Candie, appartiennent au pacha d'Egypte, Chypre est encore aux Turcs; mais cette possession, de 80 lieues de long sur 20 et 25 de large, toute cultivable, toute fertile en productions des tropiques, ne nourrit plus qu'une population de 25,000 à 30,000 Grecs cypriotes gouvernés par quelques centaines de Turcs. Les soulèvemens y éclatent fréquemment, et rien ne l'empêche de proclamer son indépendance que le manque de garantie pour la conserver. Rhodes est dans le même cas; Scanchio, Mytilène, Chio, toutes peuplées de Grecs, ne sont rentrées qu'en frémissant et conditionnellement dans la soumission à la Porte; Samos résiste encore seule aux flottes du grand-seigneur.

La principale partie de l'Asie mineure, dont les rivages seuls sont habités; cette immense Caramanie qui renfermait autrefois plusieurs royaumes, ne renferme plus que des déserts. C'est là cependant que la population mahométane se retrouve encore par plus grandes masses. Mais si l'on en excepte Brousse, Smyrne, Koniah et Kutaya, quatre grandes villes où la population turque domine, le reste est au pouvoir des Turcomans, race sauvage et errante qui couvre les flancs du mont Taurus, s'y abrite contre la tyrannie des pachas, et en descend pour conduire ses troupeaux dans les plaines et les ravages jusqu'aux bords des pâturages. Vous aurez une idée, Messieurs, de la force du lien national qui attache ces pays et ces villes à la capitale, quand vous saurez que, dans la dernière guerre, deux officiers, envoyés de cinquante lieues à Smyrne par Ibrahim-Pacha, firent reconnaître son autorité à cette ville de cent mille âmes, et que toutes les populations de la Caramanie ne fournissent pas un soldat contre lui. La Syrie, ce jardin du monde, est encore la plus belle et la plus fertile contrée de l'Orient. Les Arabes errans, les Arabes cultivateurs, les Druses, les Metualis, les Maronites et les Musulmans, les Grecs syriens, y vivent, se disputent; les Turcs y sont à peine le vingtième de la population. Les villes du littoral, Alexandrette, Latakie, Tripoli, Bayruth, Saïde, Jaffa et Gaza, renferment un grand nombre de chrétiens.

Le Liban presque tout entier est au pouvoir des Maronites, nation arabe et catholique de 2 millions d'hommes, qui a conquis par son courage et ses vertus une indépendance de fait, qui possède et qui cultive, qui aime le commerce, la civilisation, et qui, je le crois, sera le germe d'une race honnête et dominatrice dans cette partie du monde. Elle reconnaît l'autorité du grand émir des Druses, l'émir Beschir, vieillard politique et guerrier que les Turcs et les Egyptiens ont également ménagé, qui peut d'un ordre lever jusqu'à 50,000 combattans, qui fait trembler tour à tour Alep, Damas, Jérusalem et les côtes, et rentre ensuite dans son palais de Ptéden ou Dair-el-Kamar, au cœur de sa domination, inaccessible forteresse de cent lieues de tour. Il n'obéit aux Turcs que comme ces puissans vassaux du moyen-âge obéissaient à leur suzerain. Damas se lève, ras et isolé, au milieu du désert. Sa population est turque, mais elle renferme 100 mille Arméniens chrétiens et beaucoup de juifs. Le reste du territoire est en proie plutôt que possédé par des tribus arabes, familles indépendantes dans la grande famille musulmane, qui passent au gré de leur rapacité ou de leur caprice d'une domination à une autre.

Jérusalem s'élève sur ces confins de la Syrie entre l'Arabie-Pétrée et les déserts de l'Egypte, ville neutre, pauvre, impuissante, accoutumée à tous jougs, centre commun de toutes les croyances chrétiennes, et ville sainte aussi pour les musulmans, qui ont jeté la mosquée d'Osman sur les fondemens du temple de Salomon; puis vient l'Egypte. Là se trouve dans ce moment un des scènes les plus merveilleuses de ces drames tragiques de l'Orient. Vous connaissez la révolte de Mehemet-Ali et la gloire de son fils Ibrahim, grands hommes tous deux, le père par la politique, le fils par son épée. J'ai assisté à ses triomphes; je l'ai vu renverser à coups d'hommes les murailles de Jaffa, que Napoléon lui-même n'avait pu ébranler, traverser en conquérant la Syrie entière, soumettre Damas et Alep, disperser deux fois de force, d'audace, les deux dernières armées du sultan, prendre le grand-vizir et ne s'arrêter, à quelques marches de Constantinople, que devant une lettre d'un ambassadeur européen. Il y serait entré sans obstacle, Messieurs; il aurait triomphé dans la capitale même de l'empire, il aurait fondé une dynastie nouvelle, quelque reprouvée par les lois et les mœurs.—Tout l'Orient se taisant devant lui comme devant Alexandre, mais un mot de l'Occident l'arrête, il recule, il laisse son œuvre de puissance et de gloire inachevée.

Ce trait seul, Messieurs, vous montre l'empire de la civilisation sur la barbarie: la barbarie même triomphante a conscience de sa faiblesse. Ceci vous dit ce que l'Europe peut faire si elle a l'intelligence et le sentiment de sa mission!—Ibrahim, Messieurs, ne civilise pas, il conquiert; il remporte des victoires; il soumet devant son génie et devant son audace des populations tremblantes et auxquelles le nom de leur oppresseur n'impose pas! Il ne s'occupe que de ses soldats: il n'a d'administration que pour son armée: c'est un météore qui brille et qui passe, qui ravage et qui ne fonde pas, et qui ne laissera à sa mort que le bruit et l'éblouissement d'un météore! Ses conquêtes vous expliquent celles d'Alexandre. Dans des contrées où il n'y a ni nationalité, ni propriété, ni patrie, le conquérant ne trouve que des esclaves, et la victoire est toujours saluée!

Vous voyez par ce tableau rapide, Messieurs, que l'empire ottoman n'est point un empire, que c'est une agglomération informe de races diverses sans cohésion entre elles, sans intérêt, sans langue, sans religion, sans mœurs uniformes et sans unité ni fixité de pouvoir! Vous voyez que c'est la plus vaste anarchie constituée dont les phénomènes politiques aient jamais présenté le modèle. Vous voyez que le souffle de vie qui l'animait, le fanatisme religieux est éteint; vous voyez que sa funeste et aveugle administration a dévoré la race même des vainqueurs, et que la Turquie périt faute de Turcs!

Au centre de cette vaste anarchie, la capitale de l'islamisme s'élève, un pied sur l'Europe, un pied sur l'Asie. Le sultan Mahmoud, prince élevé par le malheur, prince qui sent la décadence de l'Empire, et qui ne peut l'empêcher, semble avoir désespéré enfin de son trône et de son peuple, et demande un reste de règne, une apparence de forme et d'empire à la puissance russe, qu'il a vainement essayé de combattre. La Russie seule, Messieurs, a empêché l'écroulement de ce trône, le démembrement définitif de cette ombre de souveraineté. Encore quelques jours, et le sultan n'était plus, et Constantinople voyait entrer les Arabes. Que la Russie retire sa main intéressée, mais protectrice, et l'empire s'écroulera encore. Et même, sous cette protection humiliante de son ennemi, la Porte tremble, et le sultan n'a pas de sommeil tranquille. Il a été grand homme un jour, le jour où il détruisit, à force de dissimulation, de courage personnel et d'audace d'esprit, l'empire héréditaire des janissaires. Mais il est des états dont le principe vital est dans leur vice même, et qu'une réforme tue au lieu de régénérer! Tel a été l'empire ottoman. L'esprit militaire, qui n'était que le fanatisme populaire, a disparu avec les janissaires. Il n'y a plus d'armée; les mœurs nationales refusent de se plier à des réformes mollement et aveuglément soutenues. Il n'y a plus d'esprit ottoman!

Maintenant, Messieurs, que fera l'Europe? Si elle apprend un jour que cette dernière ombre de souveraineté s'est évanouie, restera-t-elle éternellement armée vis-à-vis d'elle-même, spectatrice des dernières et lentes convulsions de l'empire d'Orient? ou fera-t-elle la guerre elle-même pour empêcher que les démembremens de l'empire ottoman n'appartiennent à l'une ou l'autre des puissances qui la composent? s'entendra-t-elle jamais et à force d'armées et de trésors, à remplir ce vide effrayant qu'une révolution probable prépare en Orient, et condamnera-t-elle ainsi cette belle partie de l'Europe et de l'Asie à une sauvage, à une stérilité, à un désert éternels? Non, Messieurs, cela serait plus barbare je même, et cela ne serait pas possible. La Russie, maîtresse de la mer Noire, et des portes du Bosphore, sentinelle avancée sur les limites de l'Orient, favorisée par les vents du nord qui règnent neuf mois sur douze dans cette mer, arrivera toujours la première aux bords où sa destinée et son ambition l'appellent; et d'ailleurs, la sympathie de religion entre l'immense population grecque de cette partie du monde, et elle lui fournira toujours dans l'esprit national un élément de triomphe que nous ne pourrions combattre. Que faire donc? Le voici, Messieurs.

L'avenir est souvent écrit dans le passé en caractères que nous ne comprenons pas, mais qui s'expliquent et se révèlent avec les événemens et les temps. L'Europe fera ce qui fut fait jadis; ce qu'avait réalisé dans un autre esprit de conquête cet empire romain qu'elle remplace aujourd'hui. Elle fera l'*orbis romanus*, ce monde romain dont elle retrouve les traces dans toutes ces ruines de ces cités romaines qui s'élevèrent autrefois sur tous les rivages de l'Asie mineure.—Elle le réformera ce monde ancien, cette domination universelle, non plus par la force des armes et par une ambition de gloire stérile, mais par la seule et naturelle prédominance de ses lumières et par un esprit de générosité, et de philantropie. Elle le fera sans obstacle, sans lutte, sans répandre une goutte de ce sang humain qu'elle évalue à un autre prix que l'antiquité païenne! Mais comment le fera-t-elle? D'un mot, Messieurs, en arrêtant et en promulgant sa volonté souveraine!

Messieurs, les coups de canon de Navarin ont eu un long retentissement dans l'Orient. Les rêves mêmes des grands oppresseurs de cette partie du monde ne vont pas jusqu'à lutter contre l'Europe! Et vous avez vu le conquérant lui-même, dans toute l'ivresse de ses victoires, Ibrahim, s'arrêter et rentrer dans ses déserts sur la simple notification des puissances, portée par un tartare à son camp de Koniah.—Ceci vous dit ce qui sera lorsque l'Europe élèvera sa voix puissante et unanime. Et d'ailleurs ne vous trompez pas! une immense sympathie vous appelle, les populations chrétiennes vous tendent les bras d'avance, l'islamisme lui-même attend et se résigne, et le fatalisme, cette fois, parle comme la raison. Tout a l'intérêt de ce qui doit surgir.

Messieurs, il y a deux droits que les siècles tour à tour ont vu prévaloir sur la terre. Le droit de force et de conquête, droit féroce et barbare qu'il n'invoquait jamais, droit brutal contre lequel toute civilisation a été fondée et se développe. Il y en a un autre non moins dominateur, non moins infaillible, mais plus moral et plus divin, c'est celui que j'invoque, c'est celui que le monde reconnaît à son insu, c'est celui qui vous fera triompher sans combat et sans obstacle, c'est le droit de civilisation.

Je ne vous dirai donc point: "Renversez l'empire ottoman; faites place à la civilisation par le sabre; faites violence aux droits établis, aux nationalités, aux mœurs, aux lois, aux religions arriérées! A Dieu ne plaise, Messieurs;—j'ai trop de foi dans la Providence, je respecte trop la destinée, je sais trop combien souvent l'homme met sa faible raison à la place de la suprême raison des choses! Mais je vous dirai: "Attendez! préparez-vous: ouvrez vos conseils! et laissez-y pénétrer une idée féconde, civilisatrice, qui trouvera tôt ou tard son heure et son application! Fondez la sainte-alliance de la civilisation!"

Voici, Messieurs, ce que les puissances de l'Europe me semblent appelées à réaliser plus ou moins prochainement; voici l'idée que je rapporte des lieux mêmes où elle est dans tous les esprits, dans tous les instincts des peuples, et que je voudrais pouvoir vous faire partager à vous. Messieurs, le grand conseil de la France et le foyer principal des pensées politiques de l'Europe.

Si l'empire ottoman succombe sous sa propre impuissance de vivre, les puissances ouvriront un congrès, et la France réunie à ses alliés y fera établir en principe:

1°. Qu'aucune puissance isolée ne pourra intervenir dans les événemens de l'Orient qui suivraient immédiatement la chute de l'empire.

2°. Qu'un protectorat général et collectif de l'Occident sur l'Orient, sera admis comme base d'un nouveau système politique européen.

3°. Que les premières conditions de ce nouveau droit public seront l'inviolabilité des religions, des mœurs et des droits de souverainetés partielles établis, préexistans dans ces contrées. La force ne devant jamais agir sur les religions qu'il n'appartient qu'aux consciences et aux lumières de modifier et d'éclairer.

4°. Que pour régulariser ce protectorat général et collectif, la Turquie d'Europe et la Turquie Asiatique, ainsi que les mers, les îles et les ports qui en dépendent, seront distraites en protectorats partiels ou en provinces semblables à ces provinces d'Afrique et d'Asie, où les Romains envoyaient leurs populations et leurs colonies, et que ces protectorats seront affectés selon les convention subséquentes aux différentes puissances européennes.

5°. Qu'en cas de guerre entre les puissances de l'Europe, protectrices de ces provinces, les protectorats d'Orient resteront dans une complète neutralité perpétuelle.

Sur ces bases préliminaires, Messieurs, s'établira ce vaste système de pacifique domination qui repeuplerait, qui civiliserait une partie du globe, et fondrait, avec l'aide des temps, dans une commune parenté des races, de religions, de mœurs, d'industries et d'économies, l'Europe et l'Asie. Je ne prétendrai pas sur les résultats matériels d'une semblable organisation politique. Ils sont sans terme; ils s'expliquent d'eux-mêmes.

Je m'étendrai moins encore sur la division territoriale et le plus ou moins d'étendue des protectorats affectés à chaque puissance: c'est l'œuvre des congrès, c'est la combinaison discutée des intérêts et des convenances diverses. C'est là que la question des compensations s'élèvera; pour celles des puissances de l'Europe qui seraient moins favorisées dans le partage de ces protectorats et que les bases de quelques nationalités de l'Europe pourraient être élargies et fortifiées selon les sympathies des mœurs ou les nécessités de l'histoire. Un système grandit une une fois admis, il entraîne tous les autres systèmes. Une vérité politique fait éclore évidemment éclore d'autres vérités. Une voie large et l'Europe a tous les résultats heureux et civilisateurs.

Tels sont, Messieurs, les idées que je livre en germe à cette discussion, et livrer tout enchaîné encore d'une session et de vertus locales à sa, et de vos méditations [illegible] à ce du dernier [illegible] [illegible] [illegible] à un qui semblait que peut [illegible] [illegible] son l'accroissement de l'espèce humaine et sur la civilisation morale et religieuse du monde. Vous comprenez, Messieurs, quels résultats cette politique aurait pour l'Europe elle-même, et quelle nouvelle vaste carrière ouverte à ses ambitions rivales des nations de l'Occident, à avenir, au commerce, à l'industrie, à compétence activité de nos populations.

Regardez autour de vous, Messieurs, au milieu de ses progrès merveilleux, la société gémit et se plaint; quelque chose lui manque, quelque demande aveuglément à la politique, à la guerre, au travail, et que vous ne pouvez lui donner! Sa civilisation croissante, ses lumières multipliées, son instruction descendue plus bas, son activité excitée par des passions nouvelles, lui ont créé aussi des besoins nouveaux, des besoins immenses, que son état présent ne peut satisfaire. Il lui faut deux choses, Messieurs! une morale que la lumière lui donnera, vous travaillez, vous travaillerez plus encore à satisfaire au premier besoin des peuples. Il lui en faut une autre, Messieurs! une sphère d'action plus large et plus proportionnée aux forces et aux ambitions que l'instruction nous développe et nous développera de plus en plus en elle; un aliment à son infatigable activité, à sa soif de travail et de richesses des colonies!

Croyez-vous que si Rome n'avait pas possédé le monde, si elle n'avait pas répandu incessamment sur l'univers romain, comme une ruche trop pleine, sa surabondance de force, de vie et d'action; si elle n'avait pas eu des provinces à donner à gouverner à ses démagogues, des terres à partager à ses vétérans, croyez vous qu'elle n'aurait pas péri cent fois déchirée par ses propres mains, étouffée par son propre excès de vitalité et d'énergie? Elle le sentait, Messieurs, et! son instinct fut la conquête.

L'Europe moderne est ce qu'était Rome! Son instinct est le travail et la civilisation; instinct sublime, aussi supérieur à celui de Rome que notre morale de religion et de charité est supérieure à l'esclavage, droit public de la barbarie. Eh bien! Messieurs, que l'Europe se comprenne elle-même; qu'elle colonise l'Asie et l'Afrique; qu'elle se répande sur ces rivages déserts avec le superflu de son activité, avec ses nobles passions, avec sa civilisation et sa religion progressive; qu'elle déborde sur ces régions désertes qu'une politique jalouse et suicide voudrait lui interdire à jamais; et vous, Messieurs, mettez-vous à la tête de cette sainte-croisade d'humanité en adoptant l'idée qui germe déjà dans tout l'Orient, et que je n'ai eu que l'honneur d'apporter le premier devant vous.

Je finis, Messieurs, par une seule et dernière considération. Vous avez couvert les mers de vos vaisseaux; vous vous êtes soumis, comme toutes les nations européennes, au droit humiliant de visite; vous avez sacrifié presque vos colonies, poussés par cet instinct tout puissant d'humanité plus fort que les intérêts mêmes, et tout cela pour empêcher le trafic de quelques misérables noirs vendus à la tyrannie par la cupidité, et quand il s'agit d'affranchir une moitié du monde, et de tarir à jamais la source de l'esclavage et de multiplier l'espèce humaine sur des rivages qui la dévorent, hésiteriez-vous, et un pareil résultat ne serait-il pas digne de quelques généreux efforts? (Agitation.)

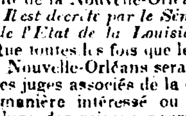

[*Par autorité.*]

ACTE

Relatif aux appels des jugemens des Juges associés de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

SEC. 1er. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale;* Que toutes les fois que le juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans sera partie à un procès porté devant un des juges associés de la cour de cité, ou qu'il sera en aucune manière intéressé ou susceptible d'être récusé pour quel qu'une des raisons pourvues par la loi dans une affaire intentée devant un des juges susdits, l'appel sera porté devant la cour de paroisse de la Nouvelle-Orléans qui jugera de l'affaire *de novo*.

SEC. 2e. *Il est de plus décrété, &c.* Que tout appel maintenant pendant devant le juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans dans lequel le dit juge président est intéressé, sera immédiatement transféré devant la cour de paroisse de la Nouvelle-Orléans où l'affaire sera jugée conformément à la loi.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 21 Février 1834.

A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

RESOLUTION.

Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale; Que l'Ingénieur Civil est requis de visiter immédiatement les bords du lac Ponchartrain dans les environs de la Nouvelle-Orléans et de faire un rapport durant la présente session, sur les moyens de garantir la ville et ses environs des inondations du lac.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 18 Février, 1834.

A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

REÇU par le navire Créole, venant du Hâvre, et à vendre par Alex. Paya, rue de Chartres, No. 182: 150 Chapeaux de soie français, 1ère qualité et du dernier genre.
21 mars

COMMERCIAL.

MARCHÉ DE NEW-YORK, 10 mars.

Les ventes, ce matin, ont été de 100 boucauts de potasse à $4 58 à 4 60. Coton, il ne se fait rien dans ce moment, la seule affaire dont nous ayons entendu parler est une vente de 33 balles de la Caroline du Nord à 11 1-2. Nous cotons la Louisiane 11 1-2 à 13; Mobile, 11 1-2 à 13; Floride, 11 à 12 12; Géorgie et Caroline du Sud 11 à 12 1-2; Caroline du Caroline du nord et Georgie 10 3-4 à 11 1-2 comptant.

Café, 100 sacs de St.-Domingue ont été vendus à 10 1-4 comptant.

MARCHÉ DE LA HÂVANE, 24 février.

Café 1re. qualité, $11 1-4 à 11 1-3; ordinaire, de $10 à 10 3-4; inférieur et triage de $ 1-2 à 9 3-4; sucres assortis, 5 et 9 à 6 1-2 et 10 1-2; le bœuf en boîtes qualité supérieure, vau: $6 50 le quintal. Graisse, 12 à 12 1-2; porc, $17 le baril: bœuf, $8 le bar.; jambons 12; lard $11; savon $ 7; chandelles de suif, 6 à la liv. $15; blanc de baleine, $38 à 39; bœuf fumé $ 7; cacao $ 10 par quintal; morue $ 28 par quintal; poivre, $9 par quintal. Lettres de change sur Londres, 4 p. cent; sur New-York 1-2 à 1 prem.

Est décédé hier soir, à 7 heures après une longue maladie, CHRISTOPHE NAGEL; son corps est exposé chez lui, encoignure des rues Remparts et Dumaine, où ses amis et connaissances sont invités d'assister à son enterrement aujourd'hui à 4 heures et demie P. M.

De la part de sa famille.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Nav. Henry Kneeland, Alexandre, Liverpool,		capitaine.
Nav. Gonsbrook, Bristow, Liverpool,		W. Vance.
Nav. Nashville, Rathbone, New-York,		Foster & Hutton.
Nav. Mary, Chase, Liverpool,		G. B. & W. C. Bowers
Brick Everett, Fitch, Hâvre,		F. Gaiault & co.
Brick Sophie, M. Parrot, Norfolk,		Branner & McKenna.
Goel. Chid Harod, Harding, Boston,		Capit.
Goel Léonard, Gutherrez, Tampico,		T Nicolet & co.
Goel. Cora Ann, Elderkin, Mobile.		Capitaine.
Goel. Phœnix, Martin, Rio-Grande,		Capitaine
Bat. à vap. Barataria, Tabasco,		J W Zacharie

A. RIVES.

Bateau de remorque Grampus, des passes, il a amené dans le port le navire Andes, et la barque Martha. Les navires St.-Cloud, Albion et Bolivar de Liverpool et le Casimir Perier et cinq autres navires noms inconnus sont à la barre.

Barque Martha, Robson, de Londres.
Goel. Helen Mars, Stewart, de la Mobile.
Bat. à vapeur Ellen Douglas, Kiley, de Natchez.

AVIS D'EXECUTEURS.

LES créanciers de la succession de Martin Fiedlebens, sont prévenus de présenter au soussigné, leurs réclamations dûment prouvées, &c., contre la dite succession sous 10 jours au plus tard, afin de faire un tableau et une distribution des fonds entre les créanciers. 25 mars—10

TRAITES sur Boston, à vendre par
25 mars LINCOLN & GREEN.

JOSE DE LA BARRE informe le public qu'il ne sera responsable d'aucune dette que pourra contracter son épouse à dater de cette date. La dite épouse s'appelle Marguerite Navar. 25 mars—3

PLANCHES DE CYPRE—4,000 pieds de planches, en débarquement et à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
25 mars No. 23, Nouvelle Levée.

UNE DAME ayant l'intention de retourner en France, souhaiterait trouver à accompagner des personnes à qui ses soins pourraient être nécessaires, ou même y conduire des enfans, ayant l'avantage de ne point être indisposée en mer. Pour plus amples informations, s'adresser chez
MRS BATUT FRERES,
25 mars—1m Rue St.-Anne, entre Condé et Royale.

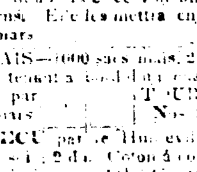

MME FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle, voulant partir pour la France, et renouveler son magasin, elle offre à vendre [illegible] les plus bas prix, telles que: Soieries, Foulards, Mousseline blanche, Jaconas, Mousselines brodées, Chapeaux en tous genres, et beaucoup d'autres articles. Elle vient aussi de recevoir un assortiment de chapeaux de paille, qu'elle les mettra en vente le 26 de ce mois.
25 mars

MAIS—1000 sacs mais, 2 1-2 boisseaux chaque, maintenant à bord du steamer, en débarquement et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
25 mars No. 23 et 20, Nouvelle-Levée.

REÇU par le Huntsville 10 caisses Chapeaux de soie, 2 do. Coton à coudre, 1 do. bijouterie pour chasse, 1 do. [illegible] Gants et Bretelles de gomme élastique, à vendre par
CASSAVANT & BIJOUTAP.

KIRCH & co.—29 [illegible] de la Foë [illegible] Norv[illegible] Absynthe de Neuchâtel, en débarquement du navire Sylvester, du Havre, à vendre par
P. O. SORBE,
25 mars rue Royale, No. 114.

A VENDRE—Tabac de Natchitoches, en carottes [illegible]. S'adresser à
P. DUBERTRAND,
25 mars rue St. Louis, No 128.

BAPTISTE partant pour France, offre à vendre à des conditions avantageuses, ses marchandises reçues par le navire Mary & Harriet, du Havre, consistant en [illegible] robes, [illegible] pour femmes et hommes, [illegible] nouveaux, étoffes d'Ecosse; Alepine, Peignes écaille à nœud, Baguettes et Rouleaux; Peignes en corne à dos de cheveux, [illegible] goût nouveau, [illegible] en coton [illegible] gomme élastique, Demi Bas à Cotte en cuir blanc, Cravattes nouvelles, Châlis 3-4, Hermoni et Crepons noir, Bonnets de soie doublés noir, Parapluies de 28 à 34 pouces, qualité supérieure; Ombrelles nouvelles; Gants, Mouchoirs en Batiste, Broderies à vignettes et à Falbalas, Bonnets d'enfans brodés en Batiste, Corsets et [illegible]; Diamanté et Satin couleur assortis; Galons soie pour cordonniers, noir et en couleur; Rubans Satin Nos. 1, 1-2, 2, 3, 4; Rubans et Lacets en fil Nos. assortis; Plumeaux; Dez à coudre et Veilleuses de Boulard. Ces marchandises sont offertes en vente chez MM. Binoche frères, à l'encoignure des rues Royale et St. Louis. 25 mars—6

$100 DE RECOMPENSE.

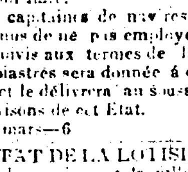

PARTI mardi le 22 du courant, un mulâtre âgé de 25 ans, nommé ARMSTEAD, mais généralement connu sous le nom de WASHINGTON, il a 5 pieds 10 pouces [américains] a une cicatrice au front et un air sournois quand on lui adresse la parole, parle français et anglais, sait lire et écrire. L'on suppose qu'il se fera passer pour libre.

Le capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas employer le dit mulâtre, ou ils seront poursuivis aux termes de la loi. La dite récompense de cent piastres sera donnée à quiconque arrêtera le dit mulâtre et le délivrera au soussigné, rue d'Orléans, ou à une des prisons de cet Etat.
25 mars—6 JOHN DAVIS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—24 mars 1834—No. 7332—William Story contre ses créanciers—La pétition et cédule dans cette affaire ayant été lue et enrégistré. Il est ordonné que les créanciers du dit pétitionnaire aient à paraître à la cour, le mardi, 15 d'avril prochain, afin de déclarer pourquoi la pétition du débiteur maintenant en prison, ne serait pas accordée, et pourquoi jusqu'au dit jour toutes procédures contre sa personne et ses propriétés ne seraient pas suspendues.

Par ordre de la cour.
25 mars—2,1ps F. BUISSON, dép. gref.

PAROISSE D'ORLEANS—COUR DES PREUVES—Succession de John Flanerty—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds en mains répartis parmi les créanciers conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
25 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian juge, mars 24 1834—No. 7339—Camille Fillie contre ses créanciers.—La cession des biens par le dit pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le profit de ses créanciers; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée de ses dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis Feraud, not. pub. le Samedi 26 avril prochain, afin d'y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et que jusque là toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.—Il est de plus ordonné que Mr. Robert Friaux, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour—Bureau du greffier.
25 mars P. A. GUYOL, Dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse en et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7302—*P. Duberirand contre ses créanciers.*—Pétition pour demander du temps.—Après avoir lu et entré la pétition et la cédule dans cette affaire; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le samedi, 19 d'avril prochain, en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. A. Mazureau, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 17 mars 1834.
18 mars—10 3p Fn. BUISSON, dép. gref.

A UNE assemblée des Directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane, tenue le vendredi, 21 mars, M. Théodore Seghers, a été nommé notaire de la dite Banque.

Par ordre de la Direction,
22 mars E. BARAU, secrétaire.

POUR LA MOBILE.

Le bâteau à vapeur ATLAS, capt. Eldridge, partira du bout du chemin à coulisses mercredi 26, à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
25 mars—2 SLOO & BYRNE.

POUR LOUISVILLE, CINCINATI & PITTSBURG.

Le bateau à vapeur OHIO, capitaine Jesse Hart, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
25 mars No. 23, Nouvelle Levée.

POUR MARSEILLE.

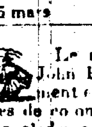

Le navire DUBLIN PACKET, capitaine John R. Butler, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
25 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR LE HAVRE.

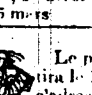

Le packet la CREOLE, capitaine Page, partira le 10 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 mars—7 HAGAN, NIVEN & CO.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI 25 ET JEUDI, 27 MARS.
RELACHE.
DIMANCHE, 30 Mars,
La première Représentation de la reprise de
LA DAME DU LAC,
Opéra en trois actes, musique de Rossini.
On finira par la première Représentation de
L'ASSASSIN,
Comédie vaudeville en un acte.
En attendant la 1ère représentation de LE GARDIEN, comédie vaudeville en deux actes de M. Scribe

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 29 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Margaret Duffin, les esclaves suivans, savoir;

Sarah, négresse âgée d'environ 24 ans.
Lina, négresse âgée d'environ 15 ans.

Conditions de la vente: 4 et 5 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Wm. Christy, aux frais des acquéreurs. 25 mars

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Mardi, 29 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Colette Frédéric, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 213, sur le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, ayant 60 pieds de face à la rue de Craps, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, [mesure française], ensemble une petite maison en bois et autres dépendances.

Conditions de la vente: $100 comptant, et la balance à 6, 12 et 12 de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
25 mars W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens, Mardi 29 avril prochain à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félicité Tagiasco, f. c. l. la propriété ci-après décrite savoir:

Un terrain situé dans la rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant environ 30 pieds de face à la rue St. Pierre, sur environ 70 de pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé, par devant H. Pedesclaux, Not. Pub., aux frais de l'acquéreur. 25 mars

50 SACS beau café de St. Domingue, reçu par la goëlette Elizabeth, à vendre par
A. LUBART,
21 mars—3 rue de la Levée, (Oree Port Stores.)

REÇU par les navires Vertigo et Mary & Harriet, et à vendre par les soussignés:

10 caisses Chapeaux gris et noirs français;
2 " Mousseline imprimée française;
1 " Dentelles françaises;
20 douz. Casquettes de chasse en coutil et cuir;
10 caisses Châles français en peluche et cuir;
1 " Mouchoirs de batiste;
1 " Bas de soie et fil d'Ecosse;
1 " Bas d'enfants en coton;

Devant partir pour France le mois prochain, ils offrent ces marchandises à très bas prix.
BINOCHE FRERES,
24 mars—6t encoig. St. Louis et Royale.

LES soussignés ont reçu par le navire Créole, venant du Havre, ce qui suit:

Des Indiennes, en couleur riches;
do. à carreaux, do. do.
do. Jaconat pour Deuil, do. en couleur;
Mouchoirs de soie assortis;

Ils offrent à vendre ces articles en gros et en détail au plus juste prix.
F. DUFOUR & FRERES,
24 mars—7 rue Royale, encoign. Ursulines.

THE IMPERIAL—100 caisses Thé de 6 livres chacun, reçu dernièrement et à vendre par
L. G. SASSINOT,
24 mars rue St. Louis, No. 80.

DEMANDE D'UN COMMIS.

ON désire pour un magasin, dont le chef va s'absenter, une personne de confiance. Il est inutile de se présenter si l'on n'est connu d'une manière avantageuse, ou porteur de bonnes recommandations.

Adressez à la poste une lettre à B. O. D. 24 mars

M. L. DE FERIER offre à vendre son ancien et célèbre établissement de distillerie et raffinerie situé au faubourg Clouet, deux rectificateurs de distillerie très excellents;

Ces instrumens de peu de poids et occupant peu de volume, pouvant se démonter par pièce, et être facilement transportés. Ils ont été construits et calculés en France par les meilleurs maîtres et destinés pour le Mexique pour la distillation du pulque ou de toute autre matière fermentée. Un seul de ces instrumens donne 600 gallons de liqueurs rectifiées par jour. On invite les personnes qui ont des relations au Mexique à venir les visiter et en donnant à l'acquéreur les plans et instructions nécessaires pour les mettre en opération. 24 mars—3

DN. LUIS DE FERIER, ofrece en venta en el antiguo establecimiento, fabrica de Destiletoria y de Refino, sito en el faubourg Clouet, dos rectificadores de destilacion muy espacios.

Estos instrumentos, que tienen poco peso, y ocupen poco volumen, se desarman por piezas y se hacen de facilísimo transporte: Ellos fueron construidos al calculo, en Francia mismo, por los mejores maestros, y destinados para Méjico, á fin de facilitar la destilacion del Pulque, ó de otra cualquier materia fermentada. Uno solo de estos instrumentos produce 600 galones de licor rectificado, por dia.

Se avisa á las personas que tengan relaciones con dicha República mejicana, que si gustan venir á verlos, esta mismo les y tratar sobre ellos, el comprador recibirá los planos, el instrucciones necesarias para ponerlos en ejercicio.
24 de marzo

ESCLAVE EN MARRONNAGE.
$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez sa maîtresse Estelle Mallard, la négresse ——, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, 2 ou 3 pouces, parlant anglais et français, figure ronde; elle est assez bien constituée.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira chez sa maîtresse, rue des Remparts et Esplanade, ou à la geôle. 24 mars—3

Grenadiers—Attention!!!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 30 du courant, à neuf heures du matin, lieu ordinaire du rendez-vous, Place d'Armes, en uniforme et en bonne tenue, pantalon blanc, veste bleue.

Par ordre du capitaine,
L. DUPERRAIN,
sergent major.
25 mars

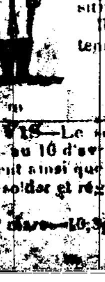

GARDES D'ORLEANS
ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 30 du courant, à 8 1-2 heures du matin.

Les membres sont requis d'être exacts au rendez-vous, attendu que l'appel se fera positivement à neuf heures précises.

Rendez-vous, place St. Antoine, grande tenue, pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,
G. RUZAT,
sergt.-major.
24 m

AVIS—Le soussigné devant partir pour France du 5 au 10 d'avril prochain, invite les personnes qui lui doivent ainsi que celles auxquelles il peut devoir de vouloir bien solder et régler leurs comptes dans le plus bref délai.
22 mars—10,3p

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. LEVY & WHITING.

IL sera vendu le mercredi, 26 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Bagatelle et Amour, un cabaret bien assorti, en liqueurs et une quantité d'autres articles. 25 mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 25 du courant, il sera vendu à 4 heures et demie de l'après-midi, sur la Levée, débarquant du navire Célia, vis-à-vis le poteau No. 60, une quantité de sel de Liverpool. 25 mars

PAR S. LEVY & WHITING.

IL sera vendu, le Mercredi, 26 du courant, au magasin d'encan, rue St. Louis Nos 20, à 11 heures.

100 Caisses souliers, brodequins, &c.—

Consistant en souliers de prunelles, peau de chèvre, maroquin pour femmes, brodequins et souliers pour hommes et enfans, en débarquement et au susdit magasin. 25mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 27 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, une Maison située rue Bourbon, entre les rues Bienville et de la Douane, maintenant occupée par Mr P. Debuys, bâtie sur un terrain de 60 pieds français de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière, savoir: 40 pieds ayant 120 pieds de profondeur, et les autres 20 pieds n'ayant que 60 pieds de profondeur, plus ou moins; la maison principale est composée de six appartemens, une galerie, cabinet, cave &c. La cuisine est en briques, couverte en tuiles, composée de 3 chambres à domestiques, magasin à bois, chambre à laver, deux caves, &c. La cour est pavée en briques, puits &c. La dite propriété vendue sujette à un bail jusqu'au 1er novembre prochain, à raison de $900. Conditions—payable un tiers comptant, la balance en trois termes égaux, à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement 24 mars

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu mardi, 8 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à midi, les esclaves suivans:

JENCY, mulâtresse de 51 ans, depuis 11 ans dans le pays, excellente marchande, un peu cuisinière et blanchisseuse, bonne gardienne d'enfans, entendue dans tout ce qui concerne un ménage, avec ses quatre enfans.

WILLIAM, quarteron de 16 ans, matelassier, bon domestique de maison.

MARTHE, quarteronne de 14 ans, forte robuste et intelligente, faisant passablement la cuisine, bonne marchande.

ZOÉ, quarteronne de 11 ans, bonne petite servante de maison, très entendue pour soigner les enfants.

GEORGE, mulâtre de 2 ans et demi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 24 mars—14

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 26 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de Terre situé à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourgogne, mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Ste. Anne et 55 pieds de face à la rue Bourgogne. Il existe sur ce terrain une maison en bois, composée de 5 appartements aussi en bois, latrines, puits, &c.

Conditions: comptant 22 mars

PAR ANTHONY & FERNANDEZ.

MARDI prochain, 25 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis,

La négresse Pélicinana, âgée de 14 ans, créole de Bâton-Rouge, propre aux travaux d'une habitation, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 3 et 6 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez Jh. Cuvillier, aux frais de l'acquéreur. 21 mars

PAR F. CUILLET.

IL sera vendu le lundi, 31 mars courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un TERRAIN situé au faubourg Marigny, rue Bagatelle, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant 25 pieds 4 pouces de face, mesure française, et de 120 pieds de profondeur, sur lequel est bâtie une maison de 3 appartemens et une cuisine dans la cour.

Conditions—$500 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Le plan est exposé à la Bourse. 20 mars—10

AVIS
AUX AMATEURS D'ORNITHOLOGIE ET AUX CURIEUX.

LEBRETON, Naturaliste et professeur d'*Ornithologie*, arrivant du Mexique, a l'honneur d'annoncer aux habitans de cette ville, qu'il a apporté une superbe collection de ce qu'il est le plus de son art. Il possède un grand nombre d'*Oiseaux* et d'*Insectes* de diverses espèces, tous soigneusement empaillés, arrangés en groupes, ou isolés, et placés avec goût sur des potsauteurs. Il offre le tout à la curiosité des connaisseurs et du public en général, qui apprécieront la peine qu'il s'est donnée pour se procurer ces différens sujets, qu'il vendra à des prix modérés.

Il est porteur de certificats des autorités de Rouen, sa patrie, attestant ses connaissances pour dépouiller, monter et conserver les *Oiseaux* et *Quadrupèdes*, en conservant leurs couleurs naturelles et en les préservant pendant de longues années.

Devant rester quelques mois dans ce pays, il donnera des leçons d'Ornithologie, à ceux qui désireraient s'instruire dans cette partie, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, à sa demeure, rue St-Pierre, No. 153, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
24 mars—4

LE soussigné partant positivement pour France, le 5 avril prochain, prie les personnes auxquelles il peut devoir de se présenter de suite pour être payées et toutes celles qui lui doivent sont priées de vouloir bien payer d'ici à cette époque.
24 mars VALSIN VIGNAUD.

AVIS—Le soussigné devant partir pour France du 5 au 10 avril prochain, invite les personnes qui lui doivent ainsi que celles auxquelles il peut devoir de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai. Pendant son absence M. H. Gally sera chargé de sa procuration et M. Engelsneim du recouvrement de ses comptes.
24 mars—6 LOUIS GALLY.

LES soussignés offrent à vendre: 100 sacs Café vert de la Havane; 500 paniers Huile d'olive; 2 ballots Fil de Rennes.
24 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que les dits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *fonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne) seront considérés comme renonçant aux droits et priviléges qui découlent de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.
Par ordre de la Direction,
24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

DERNIER MOIS DE
TAM O'SHANTER.

CE spectacle sera positivement fermé à l'expiration du mois, rue du Camp.—Entrée 50 cents—Abonnement 2 piastres.—Gom. &c. 12 1-2 cents. 19 mars—6

DES propositions seront reçues par le soussigné, jusqu'au vendredi 22 du courant, pour imprimer et relier 500 copies du 6ème. volumes des Rapports de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, en commençant par le 7me. volume. Le dit ouvrage doit être exécuté en tout point conformément au troisième volume, des mêmes rapports.
12 mars—10 B. W. MILLER.

LA soussignée partant pour France dans les premiers jours de mai, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai, et celles auxquelles il est dû de se présenter pour être soldées. Elle offre à vendre à l'amiable les esclaves suivans;

PHEBE, négresse américaine, depuis 8 ans dans le pays bonne cuisinière.

MARIA négresse, enfant de Phebe, âgée de 14 ans, couturière.

CAROLINE, griffonne, enfant de Phebe, âgée d'environ 7 à 8 ans.

ZABETH, griffonne, enfant de Phebe, âgée de 5 ans environ.

CHARLOTTE, négresse, âgée de 37 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et plus encore.

Ces domestiques sont excellents sujets, on ne les vend que pour cause de départ.
MIMI BOULARD,
17 mars—15 No. 91, rue du Quartier.

LE soussigné recevra des propositions, jusqu'au vendredi, 28 du courant, pour publier et relier 500 copies en un ou plusieurs volumes des rapports de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, commençant au septième. Le dit ouvrage doit être exécuté sous tous les rapports, conformément au 3ème. volume des dits rapports.
22 mars—6 B. W. MILLER.

MESSIEURS ORELLY & DEPRE ayant d'un commun accord dissous leur société. Le dernier informe respectueusement le public qu'il se charge comme par le passé d'exécuter tout ce qui pourrait lui être offert dans son genre tel que, maçonnerie, charpente &c. &c.

N. B. Il ose espérer que la confiance qu'on lui avait accordée jusqu'à ce jour ne démentira pas de départ.

Sa demeure est toujours rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne, No. 109. 21 mars—5

LA société qui a existé entre Orelly et Deprie, ayant été dissoute d'un commun accord, depuis le 16 février 1834. Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il continue comme par le passé, à entreprendre tout ce qui concerne la maçonnerie et la charpente &c, et que ceux qui voudront l'employer, trouveront en lui, le plus grand zèle, à exécuter les commandes. S'adresser rue Dauphine, entre St. Philip, et Ursulines, No. 206.
19 mars—4 F. ORELLY.